

REUNION DE CONSEIL

Mardi 07 décembre 2010 à 19 heures 30

Salle du Conseil Municipal

Le sept décembre deux mil dix, les membres du conseil municipal légalement convoqué le 30 novembre se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric A. PETAT, Maire.

Présents : Eric PETAT, Patrice PILTÉ, Michèle PAVARD, Bruno ROILLE, François POTTEAU, Michel COUROUX, Pascale ARCHENault, Maurice BEAUVALLET, Cécile DELAVEAU, Marie-Claude ASSELIN, Philippe CHAVANEAU, Véronique BARBEILLON, Luc LEJEAU.

Absents excusés : Magali BEAUVALLET, Maurice CHAOUAT

Secrétaire de séance : Véronique BARBEILLON,

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Ordre du jour

1 - ACHAT TERRAINS RFF

La société ADYAL Grands Comptes chargée des transactions des Réseaux Ferrés de France, par courrier du 26.10.2010, fait part à la commune de la décision de vendre les parcelles ZM 79-80-82-86-89 ZD 188-189, d'une superficie de 42958 m²

Considérant toutes ces informations, le conseil :

- ❖ décide d'acquérir les parcelles,
- ❖ charge Monsieur Petat de signer une « procuration pour acquérir » auprès du Cabinet notarial Jean-Paul BLACHER Delphine DUROS, notaires à Orléans
- ❖ autorise Monsieur Petat à mandater la somme sur le chapitre 21

2 - FINANCES

Modification budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil que le chapitre 011 doit être réapprovisionné pour la somme de 25 000.00 € prélevée sur le compte dépenses imprévues 022.

Subvention Crest Voland

Comme chaque année, le conseil se prononce sur l'octroi d'une participation pour les enfants de Quiers participant au séjour de ski à Crest Voland. Le conseil décide d'octroyer la somme de 120.00 € par enfant qui se rendra à Crest Voland pendant les vacances scolaires de février avec l'association Roses et Vacances. Cette somme multipliée par le nombre d'enfants sera inscrite au budget primitif 2011.

Participation accueil de deux enfants sur la Communauté de Lorris classes spécialisées

Monsieur le Maire de Lorris nous informe que deux enfants de Quiers fréquentent une section CLIS dépendant de l'école primaire de Lorris et que conformément à la réglementation en vigueur, les communes accueillant ces enfants peuvent demander aux communes des frais de participation qui s'élèvent pour l'année 2009/2010 à 452.32 € par enfant.

Le conseil approuve cette demande, inscrit cette dépense qui sera prélevée sur l'exercice 2010 et imputée au compte 65 pour la somme de 904.64 €.

Subvention :

Le conseil décide de verser la somme de 200.00 € à une association que Monsieur Claude Pinault parraine. Un courrier lui sera fait dans ce sens et la subvention sera versée sur le budget 2010 ou reportée sur 2011.

BUDGET

Il est présenté au conseil municipal les comptes provisoires de fin d'année et les prévisions budgétaires 2011 en investissement.

Balance				
Voir le détail sur ... Niveau de vote Budget sur imputations Actions				
	Alloué	Emis	Solde	R.A.R.
Fonctionnement				
Dépense	1 291 871,00	942 373,41	349 497,59	0,00
Recette	1 291 871,00	1 434 586,16	-142 715,16	0,00
Solde	0,00	492 212,75	-492 212,75	0,00
Investissement				
Dépense	2 131 571,00	1 475 320,29	656 250,71	363 422,00
Recette	2 131 571,00	1 157 385,68	974 185,32	288 772,00
Solde	0,00	-317 934,61	317 934,61	-74 650,00
Général				
Dépense	3 423 442,00	2 417 693,70	1 005 748,30	363 422,00
Recette	3 423 442,00	2 591 971,84	831 470,16	288 772,00
Solde	0,00	174 278,14	-174 278,14	-74 650,00

FINANCES 2010 (arrêtées au 06.12.2010)

Restes à payer sur l'exercice 2010

65 000.00 € travaux école (situation EXEAU)

50 000.00 € personnel, emprunts :

17 000.00 € terrains RFF

Reste à encaisser sur 2010

179 620.00 € contributions, DGF, pylônes

Soit un déficit d'investissement de 409 934.61 €

Un excédent de fonctionnement de 631 833.52 €

Et un excédent général 2010 (investissement – fonctionnement) 221 898.91 €

PREVISIONS SUR L'EXERCICE 2011

TRAVAUX ET ACHATS ENGAGES SUR EXERCICES PRECEDENTS ET QUI SERONT SOLDES SUR 2011

ECOLE SOLDE TRAVAUX	105 000.00 €
VIABILISATION 4 TERRAINS	130 000.00 €
BATIMENTS SERVICES TECHNIQUES	330 000.00 €
ACHAT TERRAIN RUE DU PLESSIS	80 000.00 €
MENUISERIES SALLE	67 000.00 €
TOTAL DEPENSES A VENIR	712 000.00 €

SUBVENTIONS ET RECETTES A VENIR

DGE ECOLE	153 000.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE ECOLE	100 000.00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE BATIMENT	16 000.00 €
CŒURS DE VILLAGE PROJET	50 000.00 €
SUBVENTION VOIRIE CG	50 000.00 €
CONSEIL GENERAL BATIMENT	45 000.00 € voire 80 000.00 €
VENTE TERRAINS	73 000.00 €
CONSEIL GENERAL MENUISERIES	20 000.00 €
TOTAL RECETTES A VENIR	507 000.00 €

Pour solder les travaux et les achats déjà engagés, il faudra au pire 205 000.00 € au mieux 170 000.00 €

En sachant que nous allons récupérer 195 256.00 € de TVA provenant de l'exercice 2010

Emprunt travaux restaurant

Pour permettre de renégocier l'emprunt restaurant, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire a déclenché la renégociation lors de la prochaine échéance.

Le conseil autorise Monsieur le Maire lors de la prochaine échéance soit en avril 2011 ou sur une autre échéance en fonction des meilleures offres à renégocier l'emprunt contracté pour les travaux du restaurant à un taux fixe.

Loyers 2011

Le conseil décide de procéder à l'application des indices de construction sur les loyers pour l'année 2011.

Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2011 en tenant compte pour les baux commerciaux de l'indice de construction (ICC) du 2^{ème} trimestre 2010 : 1517 et de l'indice de base 2^{ème} trimestre 2009 : 1498 et selon l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 pour les habitations : indice de référence (IRL) 2^{ème} trimestre 2010 118.26 et du 2^{ème} trimestre 2009 – 117.59

LOCATAIRES	LOYERS 2010	LOYERS 2011
TARU FERNAND	419.38 €	421.48 €
F G D L **	1567.44 €	1586.25 €
THION FRANCK	227.33 €	228.47 €
TRINDADE QUINTON		
Loyer	463.95 €	466.27 €
Ordures ménagères	7.00 €	8.00 €
** Loyer HT		(Loyer x indice 2010) / indice 2009
*** loyer trimestriel		
Calcul du pourcentage augmentation (ICC) ((1517-1498) / 1498 x 100 soit + 1.20 %		Calcul pourcentage IRL (118.26 – 117.59) / 117.59 x 100 soit + 0.50 %

3- PERSONNEL COMMUNAL

❖ Personnel communal : indemnités de fin d'année 2010

Le conseil décide de reconduire les primes et indemnités octroyées aux membres du personnel communal telles qu'elles ont été définies dans la délibération 03 décembre 2008 soit :

Prime de Noël (revalorisée en fonction de l'augmentation du point)

IAT

Primes vêtements, chaussures

❖ Mise à jour du tableau des emplois des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année et la suppression de postes.

Considérant le tableau actuel fait apparaître :

Filière administrative

1 poste	rédacteur	temps complet
2 postes	adjoint administratif 2 ^{ème} classe	24 heures et 18 heures

Filière technique

4 postes	adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 heures pourvus
1 poste	adjoint technique 2 ^{ème} classe	9 heures pourvu
1 poste	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures pourvu
1 poste	adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35 heures à pourvoir
1 poste	agent de maîtrise principal	35 heures non pourvu

Considérant l'avis favorable du C.T.P et la C.A.P en date du 13.10.2010 sur le changement de grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe, la suppression du poste d'agent de maîtrise principal,

Considérant l'avis favorable du C.T.P en date du 13.10.2010 sur la définition des taux de promotion dans le cadre d'avancement de grades

Considérant l'avis favorable en date du 23.11.2010 de la CAP pour le changement de grade de rédacteur pour le grade de rédacteur principal,

Le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2010 le poste de rédacteur principal, et d'établir le tableau des effectifs suivant :

Filière administrative

1 poste	rédacteur principal	temps complet
2 postes	adjoint administratif 2 ^{ème} classe	24 heures et 18 heures

Filière technique

4 postes	adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 heures
1 poste	adjoint technique 2 ^{ème} classe	9 heures
1 poste	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures non pourvu
1 poste	adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35 heures pourvu

Dit qu'il va consulter le Comité Technique Paritaire pour demander la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

❖ **Activité accessoire**

Monsieur Petat rappelle qu'en novembre 2008, il a été recruté une personne en tant que consultant et formateur pour aider les agents à programmer la gestion et l'entretien du fleurissement. Le contrat se termine le 30 novembre 2010. Le conseil décide de le renouveler dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération 2008 et Monsieur le Maire ou un Maire adjoint à signer la convention qui définit les droits et les obligations des deux parties.

4 -SALLE POLYVALENTE ET AUTRES SALLES

Monsieur Le Maire souhaite que les associations qui occupent les salles (salle des fêtes, anciennes classes) signent chaque année une convention de mise à disposition qui reprendra les termes d'utilisation. Un modèle de convention est présenté aux membres du conseil, il est demandé de renforcer les obligations en ajoutant le versement d'une caution. Cette convention type revue et envoyée à chaque conseiller pour avis.

5 -CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES

Montage dossier appel d'offres, permis de construire, étude géotechnique,

Subventions : réserve parlementaire 16 000.00 €, DGE 2011 et Conseil Général en cours.

Le conseil autorise Monsieur le Maire a déposé un permis de construire pour édifier ce bâtiment.

6 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCBEL

Le Maire présente le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Bellegardois et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 2009, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Bellegardois, en date du 7 septembre 2010, qui prend acte du rapport d'activité du Président, et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Entendu la présentation du rapport d'activité par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Bellegardois et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, établis au titre de l'année 2009

7 -RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission animations.

Pascale Archenault fait le bilan des dernières manifestations et en particulier le marché de Noël qui malgré les intempéries, le manque de personnel, la réussite a été au rendez-vous. Monsieur Petat regrette que les exposants non alimentaires soient plus nombreux surtout en surface. Il souhaite que l'an prochain nous ayons 60 % d'alimentaire avec un linéaire plus important.

Prochaines manifestations :

Vendredi 17 décembre : arbre de Noël des enfants des écoles,

Dimanche 18 décembre : arbre de Noël des enfants de Quiers,

Vendredi 14 janvier 2011 : vœux

Salon Nature et Cité 2010

Michèle Pavard donne des informations sur le déroulement du salon, qui fût une réussite au niveau de l'organisation, la diversité des exposants mais toujours un déficit au niveau des visiteurs. Il est encore posé la question de savoir si le salon ne peut pas être ouvert aux particuliers. Maurice Beauvallet prend la parole pour dire que la marchandise et les dialogues ne correspondent pas à la demande du particulier et que les deux produits ne peuvent pas être exposés, il dit aussi que le salon ne devrait avoir lieu que tous les deux ans, et être en décalage avec le salon Vert qui se passe une fois en région parisienne et une autre fois dans le Sud. En 2011, il aura lieu dans le sud. Monsieur Petat dit qu'il faut encore essayer sur 2011 et trouver d'autres prospects visiteurs.

Patrice Pilté dit que les visiteurs ne sont pas intéressés par les végétaux et que tous les projets paysagers des communes sont souvent menés par des architectes et que les entreprises pour travailler avec les communes doivent répondre aux appels d'offres et non rencontrer les élus en direct.

Attention en 2011 nous pourrions avoir un problème d'emplacement, en effet si la zone humide se réalise dans les temps, le champ ne sera pas praticable.

8 –ACHATS... ET TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire présente plusieurs projets achats et travaux qui peuvent être organisés sur le début de l'exercice 2011 :

- lame de déneigement,
- travaux faïence WC salle (contacter plusieurs entreprises)
- abri vélo école (revoir les devis déjà établis),
- abri bus école demander au Conseil Général une participation,
- site internet (revoir le devis et les statistiques)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Entretien ronds points RN 60,**

Depuis la visite des personnes de la DRD le 30 août dernier, aucune information n'est parvenue sur les demandes faites par les membres présents à la réunion, telle que l'indemnisation pour travaux sur le domaine public mais aussi sur la programmation des travaux.

Monsieur Petat demande que nous reprenions contact avec les personnes en charge de ce dossier.

- ❖ **SPANC** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le règlement du SPANC a subi des modifications en particulier sur les pénalités financières applicables en cas de refus de contrôle qui passent de 100.00 % à 50.00 % de la redevance
- ❖ **Déchetterie** : le Sictom a interrogé la commune sur l'agrandissement potentiel de la déchetterie et l'achat de terrain la bordant. Plusieurs démarches ont été menées dans ce sens auprès du riverain sans résultat. Monsieur le Maire dit qu'il va de nouveau interroger le propriétaire et répondre au SICTOM pour les informer des démarches accomplies.
- ❖ **Restitution gare** : la SA HAMOVAL procède au calcul pour connaître le montant qui serait demandé à la commune dans le cadre de la restitution.
- ❖ **Hôtel** : réunion le 17.12.2010 à 11 heures avec Messieurs Menut et Soulard, courrier de Mme AUCONIE
- ❖ **Lotissement et ZA** réunion fin de chantier mercredi 15 décembre à 16 heures mairie
- ❖ **Réunion des hameaux** : les réunions seront programmées au printemps.
- ❖ **Lecture du courrier de Madame Sophie Auconie, Député européen** : suite à sa rencontre, elle nous donne des informations sur l'éligibilité de nos projets aux fonds européens. Seuls la zone humide et l'aménagement d'une voie verte peuvent être éligible au FEDER. Michel Couroux dit que le projet hôtel peut prétendre à des fonds européens, mais effectivement pas dans le cadre du FEDER, il fera des recherches dans ce sens.
- ❖ **Voirie** : poser des panneaux réfléchissants pour indiquer la rue du Plessis dans les deux sens

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt deux heures quinze.